

**COMPTE-RENDU du Conseil Municipal  
N°69  
Mercredi 10 mars 2021  
18h30 à la Salle des Fêtes.**

*Compte-tenu de la crise sanitaire de Covid-19, la réunion s'est tenue à huis clos, la distanciation étant respectée et les personnes présentes portant leur masque.*

**Ordre du jour :**

- *Approbation du compte-rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> février 2021.*
- *Mise en place du RIFSEEP.*
- *Subvention exceptionnelle à l'association Les Gais Lurons.*
- *Mise en place de la saisine par voie électronique (SVE) appliquée aux demandes d'autorisations d'urbanisme – installation logiciel Sirap acquis par SMVIC.*
- *Admission en non-valeurs.*
- *Convention de mutualisation du véhicule « camion de curage » du service eau et assainissement de SMVIC.*
- *Questions diverses.*

\*\*\* \*\*

Le 10 mars, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle des Fêtes, sous la Présidence de Monsieur Yvan CREACH, Maire.

*Chaque membre signe la feuille de présence*

**Sont présents :**

Yvan CREACH, Eric ROLLAND, Micheline BLAMBERT, Jérôme MURE-RAVAUD, Gisèle CHOURREAU, Damien MICLO, Marie-Françoise ARNAUD, Sylvie BEYLE, Caroline BOMPARD, Sandrine BRISSET, Jean-Pierre BUREAUX, Karine TRIBBYA, Sylvain HAMEL, Brahim HAMOUDI, Michel LAMBERTON, Olivier LUYA, Amandine MANIGNAL, Carine VAL-LARTIGUE.

**Pouvoir :** de Nathan STOOSS à Brahim HAMOUDI.

**Secrétaire de Séance :** Gisèle CHOURREAU

**DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

**- Approbation du compte-rendu de la réunion du 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2021 :**

*Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.*

**- Mise en place du RIFSEEP. :**

Le Maire rappelle que le Rifseep consiste au regroupement de toutes les primes de l'année ;

*Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.*

***Délibérations non prévues à l'ordre du jour, soumises au vote du Conseil :***

A) Autorisation à donner au Maire pour demander des subventions au département pour un montant de 375.000€

*Cette autorisation est votée à l'unanimité des présents et représentés.*

- B) Autorisation à donner au Maire pour demander une subvention de 50% pour l'aménagement et la mise en sécurité du carrefour des 4 Routes – coût des travaux 80.000€, soit une subvention de 40.000€.  
*Cette autorisation est votée à l'unanimité des présents et représentés.*
- C) Autorisation à donner au Maire pour demander une subvention pour aménager le parking arrière avec une zone de co-voiturage.  
*Cette autorisation est votée à l'unanimité des présents et représentés*
- D) Autorisation à donner au Maire pour demander une subvention pour une aire de jeu PADEL au titre du CPAI.  
*Cette autorisation est votée à l'unanimité des présents et représentés*
- **Subvention exceptionnelle à l'association Les Gais Lurons :**  
Il s'agit d'un acompte sur leur subvention pour leurs besoins de trésorerie, de 5.500€  
*Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.*
  - **Mise en place de la saisine par voie électronique (SVE) appliquée aux demandes d'autorisations d'urbanisme – installation logiciel Sirap acquis par SMVIC :**  
Le Maire vérifiera si cela entraîne une dépense supplémentaire pour la commune, et si cela était le cas, représenterait la délibération lors d'un prochain Conseil.  
*Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.*
  - **Admission en non-valeurs :**  
La somme concernée s'élève à 1094€, impayée depuis 2004.  
*Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.*
  - **Convention de mutualisation du véhicule « camion de curage » du service eau et assainissement de SMVIC :**  
Le coût serait de 500€ par jour et 250€ la ½ journée.  
*Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.*
  - **Questions diverses :**

Jérôme MURE-RAVAUD résume les interventions en cours sur les eaux pluviales tant pour les travaux, que sur l'accord de principe des propriétaires pour les acquisitions de terrains et convention de passage.

Il explique que l'idée de Jardins partagés prend forme, et qu'un sondage a été lancé pour connaître l'intérêt des habitants de Saint-Romans sur ce projet.

Pont de Beauvoir : les moloks ont été enlevés, les rochers posés pour barrer l'accès et les panneaux seront mis en place par la SMVIC. Une information a déjà été faite auprès des habitants des alentours, une autre est faite sur le site de la commune.

Le passage intempestif de moto-cross sur un chemin communal est évoqué, des solutions recherchées.

Une deuxième réunion d'information sur le Loup est programmée avec les Maires du secteur.

Gisèle CHOURREAU informe que la Compagnie OPALINE a fait signer une pétition pour avoir l'accès à la salle des Fêtes. Malheureusement, en fonction du protocole Covid actuel et des interdictions qui en découlent, cet accès est toujours refusé à la danse. Un courrier leur a été adressé.

Damien MICLO explique qu'un communiqué commun « COVID » a été rédigé en collaboration avec l'Equipe Enseignante, et en lien avec l'ARS. Cette communication est valide jusqu'à un prochain changement de la part des Autorités, et sera alors mise à jour.

Un plan de relance numérique subventionné à 70% vient d'être mis en place par l'Etat. La commune va présenter un dossier pour 30 tablettes, réseau wifi, acquisitions de logiciels, etc. dans un budget global de 20.000€

Eric ROLLAND informe que les secrétaires ont fait une formation pour la gestion des emplacements au cimetière. De leur côté les employés communaux ont supprimé des haies. Le devis pour le Colombarium a obtenu une subvention de 10.000€. Un autre devis va être demandé pour la création (obligatoire) d'un ossuaire. Des bancs seront ajoutés dans le cimetière pour le confort des visiteurs.

Dans la salle du Marandan, les travaux ont bien avancé, couleurs de peinture choisies. Une visite de cette salle est possible le lundi soir sur place à 18h.

Sandrine BRISSET s'est rendue au local de l'ancienne boucherie et a fait un projet de rénovation qu'elle nous montrera lors d'une prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé,  
Plus personne ne demandant la parole  
La séance est levée à 20 heures.

Le Maire,  
Yvan CREACH.

